

courrier 8  
courrier du 13 mai 2022

MAIRIE de VINEUIL  
16 MAI 2022  
COURRIER  
«ARRIVEE»

Clément Chabault Nu-propriétaire  
Alexandre Chabault Nu-propriétaire  
Ophélie Chabault Nu-propriétaire  
Michel Chabault Usufuitier  
8, allée des Myosotis  
95360 MONTMAGNY

<input type="checkbox"/> Dossier complet	0 0	<input type="checkbox"/> Maire	0 0
<input type="checkbox"/> DGS	0 0	<input type="checkbox"/> AR	0 0
<input type="checkbox"/> Adm	0 0	<input type="checkbox"/> ML	0 0
<input type="checkbox"/> Educ/Jun	0 0	<input type="checkbox"/> LR	0 0
<input type="checkbox"/> Sp/Comm/Cult	0 0	<input type="checkbox"/> TF	0 0
<input type="checkbox"/> Techn/Inform	0 0	<input type="checkbox"/> FHP	0 0
<input type="checkbox"/> FM	0 0	<input type="checkbox"/> MF	0 0
<input type="checkbox"/> Ass.Maire	0 0	<input type="checkbox"/> PL	0 0
<input type="checkbox"/>	0 0	<input type="checkbox"/> JG	0 0

Commune de Vineuil  
Réf. Cadastre : DI 298 La Haute Rue

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Rue de la République  
BP 20004  
41350 VINEUIL

Montmagny, le 13 mai 2022,

Dans le cadre de l'enquête publique parcellaire sur la ZAC des Terres de la Haute Rue concernant notre parcelle **DI 298**, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes, déjà formulées lors d'une précédente enquête :

- Conformément au dernier POS, sur les 3757 m2 de la parcelle, **seuls environ 2700m2 seraient concernés.**  
Les 1057m2 restants, attendant à notre maison, fort heureusement, ne nous seraient pas pris.  
Voir PJ 1
- La partie expropriée enlèverait le seul accès à notre parcelle sur la voie publique par la rue Mondelet. Actuellement, c'est par celle-ci que nous acheminons tracteur ou motoculteur pour l'entretien. L'accès depuis notre maison n'est possible que par une petite porte dans les bâtiments. Nous demandons que dans le futur aménagement **une voie d'accès soit créée** pour ne pas enclaver le jardin et conserver une sortie sur la voie publique.  
Voir PJ 2
- Même si le périmètre de la ZAC a été arrêté, nous reformulons le souhait de **garder la partie de notre bien située entre la parcelle 107 et la rue Mondelet terminant une partie de la Z.A.C.** En effet, tous les éléments pour la viabilisation sont déjà présents en bordure pour rendre cette partie constructible sans passer par un aménageur.  
- Voir PJ 3

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à nos remarques et demandes et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

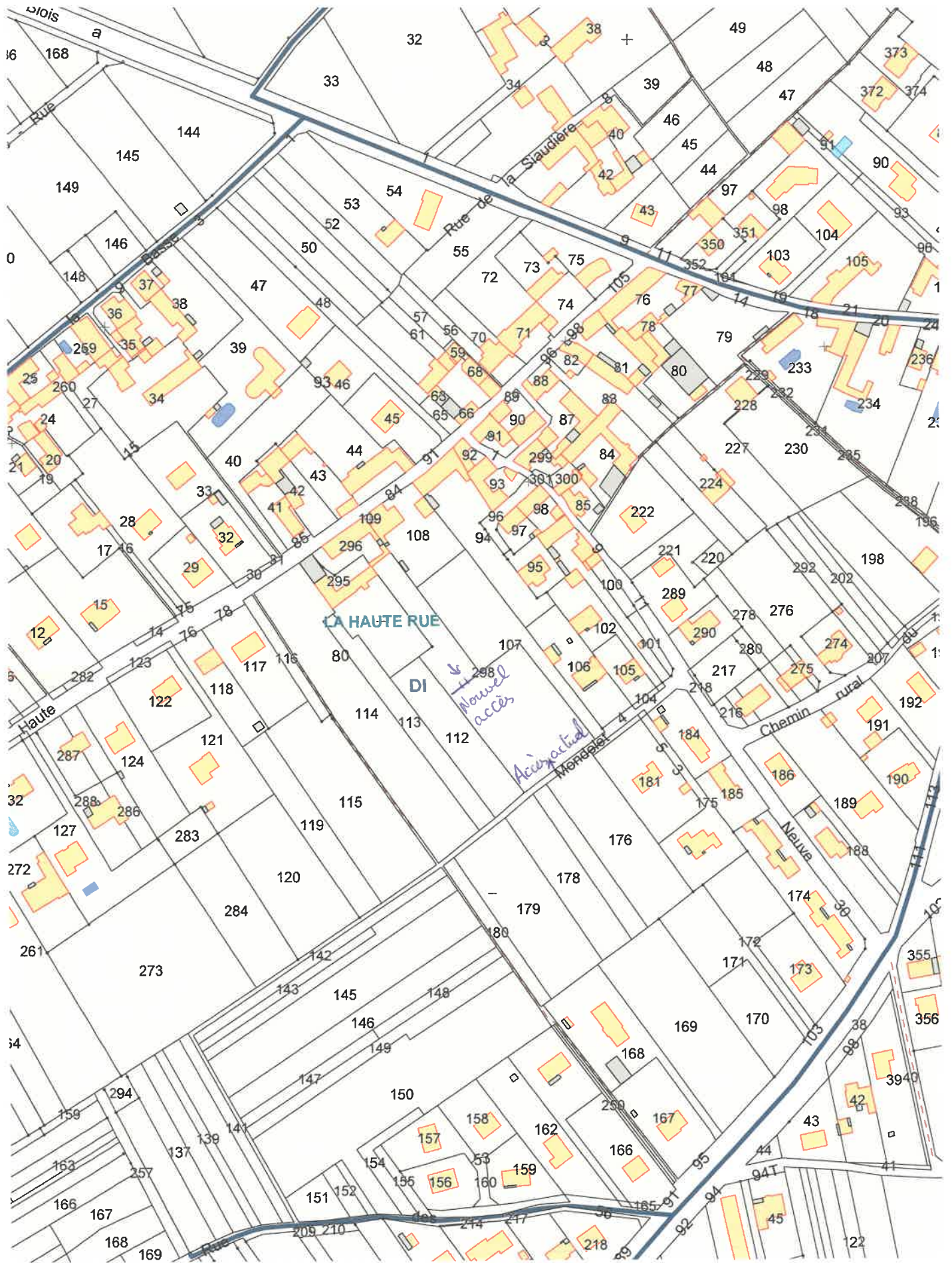
Mme Ophélie Chabault  
MM. Clément, Alexandre et Michel Chabault





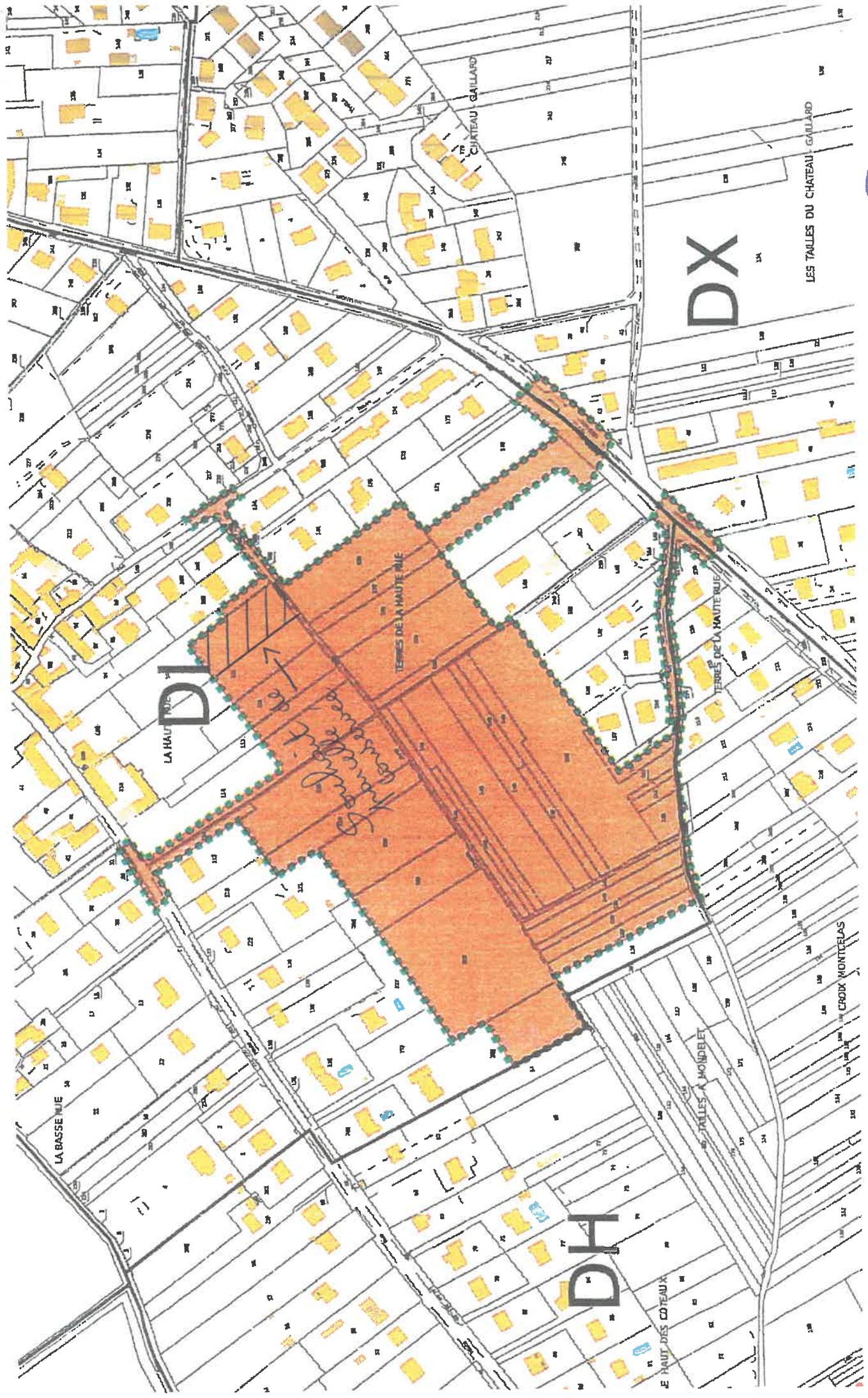
PJ 1

# PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/2500

PJ2



PJ3